

## Conseil Municipal de Castillon-la-Bataille

# Procès Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le trente septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 25 septembre 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Maire.

**Etaient présents** : MM. Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Patrick TRACHET, Alain LEYDET, Eric RICCO, Philippe BRIMALDI, Fernand ESCALIER, Pierre MEUNIER. Mmes Josiane ROCHE, Florence JOST, Nicole FROUIN, Sylvie LAFAGE, Martine CHIVERCHE, Sophie SEIGUE, Audrey LEYDET, Christine JOUANNO.

**Etaient absents excusés** : MM. Jean-François LAMOTHE, Gérard FERAUDET, Jérôme BORNERIE, Jean-Pierre BECHADERGUE. Mmes Aurélie BOULANGER, Mme Françoise PRIOUR donne procuration à Mme Christine JOUANNO, Mme Violette BOUTY donne procuration à M. Pierre MEUNIER.

*Le scrutin a eu lieu, M. Jean-Claude DUCOUSSO été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance*

---

La séance est ouverte à 19h30

Après avoir procédé à l'appel nominal des membres du conseil, il est constaté que la condition de quorum est remplie.

M le Maire propose de valider le procès verbal de la séance du 8 juillet 2019. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

---

## **ORDRE DU JOUR**

### **DECISIONS**

#### **D19-07-11 Demande de subvention au Conseil Départemental pour le financement de l'aménagement d'une plage de baignade**

M le Maire indique que le montant de dépenses figurant dans la décision et sur le panneau de chantier constitue une hypothèse très haute, prévoyant des investissements lourds qui n'ont pas été réalisés cette année. Il précise qu'environ 20.000€ ont été dépensés en 2019 pour cette opération, hors salaires.

M Pierre MEUNIER signale que l'affichage du panneau de chantier, qui indique une dépense de 90.000€, a fait parler les gens. M le Maire convient qu'il est nécessaire d'apporter des explications quant au budget affiché de l'opération.

M le Maire indique que la baignade mise en place cet été est un succès mitigé, qui a reçu environ 400 baigneurs, ce qui n'est pas négligeable. Il annonce qu'un groupe de travail sera créé avec le concours des Conseillers Municipaux qui le souhaitent afin de valoriser l'aire de baignade et la structurer différemment. Il signale que ce groupe de travail sera notamment appelé à émettre un avis sur l'emplacement de l'aire de baignade, sur la gestion de la végétation aquatique naturelle, et sur l'aménagement de la plage en sable, galets et mobiliers tels que transats et parasols. Il indique qu'une proposition d'installation de pontons sera formulée par le Maître-Nageur Sauveteur de la commune, et que celui-ci travaille sur la mise en place d'une action à destination des scolaires sur les mois de juin et septembre.

#### **D19-07-12 Demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement Communal pour le financement de travaux divers (FDAEC)**

#### **D19-07-13 Marché public à procédure adaptée pour les prestations de maintenance informatique pour une durée d'un an**

#### **D19-07-14 Modification en cours d'exécution du marché public à procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation des travaux d'aménagement afin de transformer un bâtiment communal existant pour en faire une maison des services au public – aménagement du rez-de-chaussée – avenant 1**

M le Maire indique que le budget final de la construction de la Maison des Services Au Public s'établit à 1,105M€ dont 207.000€ restent à la charge de la ville. Il indique qu'environ 980 personnes fréquentent la structure chaque mois, et que se pose la question d'une extension au vu de l'utilisation du site.

#### **D19-08-15 Modification en cours d'exécution du marché public à procédure adaptée pour la réalisation de travaux d'entretien de voirie communale 2018 et 2019 – avenant 2**

#### **D19-08-16 Modification en cours d'exécution du marché public à procédure adaptée pour la réalisation de travaux d'entretien de voirie communale 2018 et 2019 – avenant 3**

---

## **DELIBERATIONS :**

### **N°L19-09/37-01/FI Décision modificative n°2**

M le Maire présente le projet de décision modificative.

M Fernand ESCALIER indique qu'il s'était abstenu lors du vote du Budget Primitif et de la Décision Modificative précédente, et que son groupe s'abstiendra également sur cette Décision Modificative.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 5 absentions, adopte la décision modificative n°2.**

### **N°L19-09/38-02/FI Adhésion au groupe Agence France Locale**

M le Maire rappelle qu'un montant de 200.000€ est inscrit au budget pour permettre à la ville de contracter un emprunt. Il indique qu'une mise en concurrence a été réalisée dans le but de contracter cet emprunt et que l'Agence France Locale a répondu à la consultation, dont les offres sont en cours d'analyse.

Il précise que l'Agence France Locale se définit comme un établissement de crédit créé par et pour les collectivités avec pour mission de faciliter leur accès au financement. Il signale qu'il a rencontré les représentants de la structure à plusieurs occasions et qu'avant de profiter des conditions très avantageuses proposées par l'Agence France Locale la ville doit présenter son adhésion, qui est réalisée par une prise de capital de 8.100€ à verser sur cinq ans. Il précise que cette adhésion entraîne une garantie de la ville sur l'Agence France Locale, limitée au Capital Restant Dû de la ville envers l'Agence. M le Maire indique que l'accompagnement de cet organisme est un atout précieux dans le cadre du financement des futurs projets qui seront lancés à Castillon la Bataille, notamment en ingénierie.

M Fernand ESCALIER indique qu'il est disposé à accepter cette adhésion puisque les conditions de crédits sont intéressantes.

M le Maire précise que chaque nouvel emprunt fera l'objet d'un appel d'offre. Les propositions de l'Agence France Locale seront alors comparées les offres des établissements de crédits concurrents.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**Approuve l'adhésion de la ville de Castillon la Bataille à l'Agence France Locale – Société Territoriale**

### **N°L19-09/39-03/FI Subventions à deux associations**

M. le Maire signale que la commune a été saisie d'une demande tardive de subvention émise par l'Association des Parents d'Elèves. Il propose d'attribuer 339€ de subvention à cette association, ce qui correspond à une participation financière de 50% de la commune dans le cadre de la remise de dictionnaires aux enfants des écoles.

M. le Maire signale que la commune a été saisie d'une demande de subvention par l'association « Les Compagnons du Vélo » qui organise le critérium cycliste. M Jean Claude DUCOUSSO annonce que cette compétition subit désormais la concurrence d'autres événements cyclistes. La demande de subvention vient financer une partie des frais supplémentaires du Critérium et la participation aux tablées des partenaires.

M Pierre MEUNIER demande si l'opération fait apparaître un déficit. M le Maire indique que les comptes du critérium ne sont pas encore arrêtés. M le Maire confie qu'il est inquiet sur la pérennité de l'évènement, dont l'organisation repose en grande partie sur une seule personne. Il regrette que le Conseil Régional n'apporte pas son soutien à l'évènement.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, attribue une subvention de 339€ à l'association « APE ».**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, attribue une subvention de 400€ à l'association « Les Compagnons du Vélo ».**

### **N°L19-09/40-04/FI Un petit déjeuner pour bien commencer la journée**

M le Maire signale que la ville offre aux enfants de l'école élémentaire qui en ressentent le besoin un petit déjeuner gratuit. Il précise que l'opération est un succès puisqu'entre 80 et 100 enfants bénéficient chaque jour de la mesure.

M le Maire indique que grâce à cette opération les enfants n'entrent pas en classe le ventre vide, ce qui nuit à leur concentration, et ouvre l'accès de tous les enfants à certains types d'aliments, notamment les fruits, qui constituent les aliments les plus appréciés depuis le lancement de l'opération.

M le Maire précise que Castillon la Bataille est la première commune de Gironde à bénéficier du dispositif, qui est financé par l'Education Nationale à hauteur de 1€ par petit-déjeuner servi. Il indique que M François COUX, Directeur Académique de l'Education Nationale de la Gironde, devrait venir visiter l'école élémentaire pour tirer un bilan trimestriel de l'opération. Il se félicite que les enseignants s'approprient le projet, en proposant des enseignements relatifs à l'éducation au goût et à la nutrition.

Mme Christine JOUANNO demande quels sont les retours des parents. M le Maire indique que l'opération reçoit un bon accueil auprès des parents d'élèves. Il souligne que les intolérances alimentaires sont prises en compte par les agents de l'école qui ne laissent pas un libre accès à la nourriture aux enfants, ceux-ci ne peuvent pas se servir eux-mêmes.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**AUTORISE M le Maire à signer la convention « Un petit déjeuner pour bien commencer la journée ».**

#### **N°L19-09/41-05/FI Prise en charge des fluides de l'Office de Tourisme**

M le Maire rappelle que la ville doit prendre en charge les dépenses d'eau et d'électricité de l'Office du Tourisme, bien que cet établissement relève d'une compétence intercommunale. Il précise que la ville de Rauzan paie, de la même manière, les fluides de l'Office du Tourisme installé sur son territoire, et souligne que cet établissement encaisse les recettes d'entrée au Château de Rauzan, qui est resté dans le giron communal.

Il convient toutefois que l'entrée dans le périmètre intercommunal de l'Office du Tourisme de Branne bouleverse la situation, car les établissements intercommunaux relevant de l'ancienne intercommunalité du Brannais sont intégralement financés par la Communauté de Communes de Castillon Pujols. Il regrette que les modalités de calcul soient différentes selon la commune d'implantation du service intercommunal.

M Fernand ESCALIER indique qu'il souhaite que la Communauté de Communes assume les frais de fonctionnement des établissements qui ressortent de sa compétence.

M le Maire est d'accord avec cette proposition qui implique une révision des modalités d'intervention de la Communauté de Communes et la redéfinition des clés de répartition des charges de centralité.

**Les élus décident, à l'unanimité :**

**D'autoriser M le Maire à signer la convention.**

#### **N°L19-09/42-06/AG Opération de restauration des quais et cales**

M le Maire indique que cette opération menée sur le territoire de la commune dans le cadre d'une compétence intercommunale présente un cout total de 28.400€, dont 5917€ restent à la charge de la commune. Il ajoute qu'à terme, il conviendra de refaire les joints des pierres.

Il remercie la Communauté de Communes de Castillon Pujols pour son intervention.

**Les élus décident, à l'unanimité :**

- **D'approuver l'opération de restauration des quais et cales**
- **D'autoriser M le Maire à signer la convention.**

#### **-N°L19-09/43-07/AG Modification des statuts de la Communauté de Communes Castillon/Pujols**

M le Maire présente les nouveaux statuts de la structure intercommunale et précise que cette modification permettra à la Communauté de Communes de Castillon / Pujols de percevoir la Dotation Globale de Fonctionnement à un taux bonifié.

**Après avoir délibéré,**

PAGE 5

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,**

**EMET un avis favorable à la modification des statuts;**

**DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les formalités administratives nécessaires et signer tous documents utiles.**

**N°L19-09/44-08/RH Création au tableau des effectifs d'un poste à temps complet**

M le Maire propose la création d'un poste à temps complet à destination du Service Technique de la commune.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

**La création au tableau des effectifs de la commune de :**

- **1 poste d'adjoint technique à temps complet rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;**
- **Ledit poste est créé pour une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019**

**N°L19-09/45-09/RH Création de deux postes dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences**

Monsieur le Maire propose de créer deux emplois dans le cadre du parcours emploi compétences à destination des écoles de la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**- DECIDE de créer 2 postes dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :**

- **Contenu du poste 1 : Agent d'entretien**
  - **Durée du contrat : 12 mois**
  - **Durée hebdomadaire de travail : 35 heures**
  - **Rémunération : SMIC**
- **Contenu du poste 2 : Agent d'entretien**
  - **Durée du contrat : 12 mois**
  - **Durée hebdomadaire de travail : 20 heures**
  - **Rémunération : SMIC**

**- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements et à signer la convention avec Pôle Emploi et le contrat de travail à durée déterminée avec les personnes qui seront recrutées.**

PAGE 6

## **QUESTIONS DIVERSES**

M le Maire signale l'embauche récente d'une nouvelle policière municipale, qui a précédemment exercé ses fonctions pour la ville de Marseille.

M le Maire informe le Conseil Municipal du départ de M Joan VILLECHENOUX, qui a présenté sa démission pour raisons personnelles, l'agent souhaitant prendre une nouvelle orientation professionnelle. Il souligne le choix courageux de M VILLECHENOUX et le remercie pour son action au sein des services municipaux. Il signale que la ville a embauché M Simon DAVID, précédemment Maître Nageur Sauveteur sur l'aire de baignade communale, pour prendre le relais sur les missions périscolaires et de relation avec les associations.

M le Maire signale que la passerelle en bois est « enfin ! » installée sur le terrain « Lach » pour le franchissement du Rieuvert. Il précise que cette passerelle permet l'accès à la Dordogne et au terrain Lach des riverains de la rue Perinot et alentours.

M le Maire fait le point sur deux bâtiments en péril, rue Planterose et rue Paul Bert. Il indique que le bâtiment qui menaçait de s'effondrer rue Planterose est désormais stabilisé et que la rue est ré-ouverte à la circulation.

Il indique que le 25 aout, une poutre faitière rongée par les capricornes s'est rompue rue Paul Bert, ce qui a fragilisé outre la charpente de la maison, un mur de façade qui subit la poussée latérale de la charpente. Il précise qu'il a sollicité l'expertise de l'organisme SOLIHA, et qu'il apparaît nécessaire de refaire la toiture et la maçonnerie. Il signale qu'un devis est en attente, et que les riverains se montrent inquiet. Il informe que la commune devra peut-être se substituer au propriétaire si celui-ci s'avérait défaillant.

M le Maire signale que la ligne de train entre Bergerac et Libourne fonctionne à nouveau, à l'issue d'une longue période de rénovation. En raison de la journée de deuil national à la suite du décès de M Jacques CHIRAC, ancien Président de la République, l'inauguration de la ligne a été reportée à une date ultérieure.

M le Maire indique que la Maison des Services Au Public organise une opération « Portes Ouvertes » du 7 au 11 octobre.

M le Maire rappelle que l'UD33 et la DIRECCTE ont mobilisé l'expertise de l'Agence Nationale pour la Formation des Adultes (AFPA) pour mener une enquête à Castillon la Bataille. Il précise que l'objectif était de recueillir les besoins et les attentes des acteurs du territoire pour les articuler avec les compétences des Castillonnais privés d'emplois. Il annonce que cette étude sera restituée à l'Hôtel de Ville le 18 octobre à 8h30.

**La séance est levée à 20h31**